

Rapport d'Orientations Budgétaires

2022

Préambule : Cadre réglementaire

- I. Contexte économique
- II. Situation financière
- III. Orientations Budgétaires

Annexes :

- 1 - Caractéristiques détaillées des emprunts
- 2 - Etat des indemnités (L2123-24-1-1)
- 3 - Programmation culturelle prévisionnelle 2022

Cadre réglementaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget [...]. (L. 2312-1 du CGCT)

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape fondamentale du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu : pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

I - Le contexte économique

1°) Rebond économique

Si l'année 2020 a été économiquement très marquée par la crise pandémique, l'année 2021 voit quant à elle les indicateurs d'activité se déconnecter du contexte sanitaire qui est resté très tendu :

- la croissance a connu un rebond important, avec un taux de 6% en 2021 et une projection à 4% en 2022.
- le taux de chômage, entraîné à la baisse par la très forte reprise, atteint en fin d'année un taux proche de 8%. La tendance à la baisse se poursuit en ce début d'année : le chômage chez les jeunes actifs est au plus bas et le taux toutes catégories est inférieur au taux de chômage d'avant crise.
- poussée par la demande, alimentée par les tensions sur la fourniture de matières premières et sur le marché des énergies, l'inflation est très marquée avec un taux de 1,5% en 2021 et une projection sur un taux identique en 2022 (projection réalisée avant le début de la guerre en Ukraine).

2°) Poursuite des politiques de relance

L'Etat a fortement soutenu l'économie en 2020 avec la politique du « quoi qu'il en coûte ». Cette mesure de sauvegarde à grande échelle a permis de préserver les acteurs économiques les plus impactés par les mesures de restrictions sanitaires.

En 2021, les restrictions ont été allégées : en dépit d'un contexte sanitaire en dent de scie, fort de la vaccination massive, les acteurs économiques ont pu poursuivre quasi normalement leurs activités. Les citoyens ont quant à eux appris à vivre avec le virus et la confiance a ainsi été un socle important d'une forme de retour à la normale.

L'intervention publique a ainsi pu être réorientée en faveur d'une relance « stratégique » axée sur la transition énergétique et la souveraineté économique, pour laquelle la très forte dépendance du secteur secondaire a été mise en exergue (crise des micro composants, dépendance aux énergies fossiles).

La ville de Lannemezan a justement positionné sa stratégie de développement sur la consolidation de sa plateforme industrielle et sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables.

3°) Loi de Finances 2022 : compromis entre un retour progressif des règles de discipline budgétaire et le soutien aux acteurs économiques

La Loi de Finances 2022 est construite sur des perspectives de réduction du déficit public de -4,8 points de PIB, avec une croissance projetée à +4%. Le niveau des dépenses de l'Etat reste toutefois soutenu par le Plan de relance, les mesures du Ségur de la Santé et d'autres mesures de revalorisation du pouvoir d'achat qui peuvent avoir des conséquences sur les finances des collectivités territoriales (exemple : revalorisation des catégories C de la fonction publique).

En 2021, la dette publique atteint 115,6% du PIB.

La loi de finances 2022 prévoit des mesures en soutien à l'investissement des collectivités (2,6 Mds€ sur 2 ans) grâce à la majoration de la dotation de soutien à l'investissement local, la dotation « rénovation thermique » et la dotation régionale d'investissement. Il s'agit de la déclinaison du plan de relance en faveur des collectivités.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale votée lors de la loi de finances 2020, les départements troquent une ressource modulable, la TFPB, contre une autre, « forfaitaire », la TVA. Les EPCI également, en récupérant une part de TVA en compensation de leur montant de TH. Seules les communes gardent un impôt à pouvoir de taux en bénéficiant du transfert de la TFPB départementale. Un coefficient correcteur est mis en place pour prélever ou reverser aux communes la différence par rapport aux recettes d'avant réforme.

La loi de finances 2022 introduit par ailleurs de nouvelles mesures de correction des indicateurs utilisés pour la péréquation locale ou le calcul de la DGF qui pourront avoir à terme des impacts sur les finances locales (difficile à déterminer à ce stade). En 2022, ces impacts sont neutralisés et l'effet de l'application des nouveaux critères sera lissé entre 2023 et 2028.

La commune devrait bénéficier favorablement de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, assise sur l'évolution de l'inflation, elle devrait être de 3,4 % en 2022, impliquant mécaniquement une revalorisation des bases.

Enfin, les projets de logements sociaux dont les agréments auront été délivrés entre 2021 et 2026 devraient bénéficier d'une compensation d'exonération fiscale de taxe foncière sur les propriétés bâties sur dix années. Les habitats inclusifs en cours au CM10 sont concernés (PLS / PLAI).

Quelques changements introduits par la loi de finances :

- Prorogation d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 des dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi dans les territoires : Lannemezan est concernée par la ZRR
- Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (automatisation dématérialisée des déclarations) : Lannemezan sera concernée par le dispositif en 2023
- Instructions budgétaires et comptables : passage au référentiel M57 en 2023

4°) Guerre en Ukraine - inquiétudes et incertitudes

L'attaque de la Russie contre l'Ukraine a, depuis le 23 février dernier, plongé le monde dans un climat de tension très forte. La communauté internationale marque majoritairement sa désapprobation et intervient pour l'heure au travers d'un soutien aux ukrainiens par une aide logistique et la fourniture de moyens de défense. Des sanctions ont par ailleurs été prononcées et mises en œuvre contre la Russie pour tenter de l'affaiblir économiquement, notamment dans le but de mettre la pression sur son pouvoir.

En conséquence, les relations se sont tendues et une période de très forte incertitude s'ouvre, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan économique. De surcroît, cette crise vient à la suite de la crise pandémique qui avait déjà tendu les marchés des matières premières. Le risque d'une

pénurie de matériaux et d'énergies fossiles se traduit d'ores et déjà, en quelques jours, par une très forte volatilité des marchés. Par ailleurs, les trains de sanctions, s'ils devaient se durcir, pourraient conduire à ce que l'Europe se détourne des approvisionnements russes en gaz et pétrole. Or le continent est très dépendant de ces approvisionnements. Les augmentations de coûts pourraient alors atteindre des niveau records, avec pour effet un renchérissement de l'inflation et la fragilisation de tous les acteurs économiques.

Dans un tel climat, anticiper les conséquences reste un exercice difficile mais doit conduire à une grande prudence et à l'anticipation de charges qui seront en augmentation.

Sur le plan humain, cette période doit nous conduire à une solidarité exemplaire.

4°) Contexte lannemezanais

La crise sanitaire a relativement peu impacté les ressources de la collectivité en 2021, les services ayant retrouvé un fonctionnement normal, le niveau des régies est revenu sur les valeurs précédemment observées. Les ressources liées aux contributions directes sont restées stables.

Plan de relance, appels à projets : opportunités saisies de dynamiser les recettes communales

- L'opportunité de dynamiser certains postes de recettes a été saisie dès que cela a été possible et portera ses effets sur l'exercice 2022 :
 - o Dans le cadre des appels à projets initiés par l'Etat pour impulser des dynamiques d'accompagnement des publics éloignés du numérique, la commune a candidaté et obtenu des retours favorables sur l'appel à projet « numérisation des collectivités » pour la refonte du site internet (12 000€) et la mise en place d'une application citoyenne (10 800€). Ces recettes viendront s'inscrire en recettes d'investissement.
 - o La commune a candidaté pour le développement d'une « Maison France Services ». La labellisation a été confirmée au mois de janvier 2022 et le dispositif est actif depuis le 1^{er} février. Une ressource de 30000€ annuelle est attendue, à inscrire en recette de fonctionnement. Néanmoins, deux agents sont affectés à la structure, dont un agent dans le cadre d'un redéploiement interne et le second d'une mutation depuis l'EHPAD suite à un parcours de reconversion. Il s'agit donc d'une charge de personnel supplémentaire qui sera inscrite au BP 2022.
 - o La commune a déposé un dossier pour la mise en place d'un « Conseiller Numérique France Services » et a obtenu un retour favorable. L'agent a démarré sa formation au mois de janvier. Il s'agit d'un redéploiement interne, sous la forme d'un contrat de projet, d'un agent qui disposait d'un contrat de 20h, porté depuis le 1^{er} janvier 2022 à 35h pour répondre au cahier des charges. Une subvention annuelle de 25000€ est ainsi obtenue (pour 2 ans reconductible jusqu'à 6 ans), à inscrire en recette de fonctionnement.
 - o Dans le cadre de la labellisation Petite Ville de Demain, la commune met en place une plateforme de vente en ligne gratuite pour les commerçants de la ville. L'outil est en cours de paramétrage. Une subvention de 20000€ est obtenue, qui sera inscrite en recette d'investissement en 2022.
 - o Toujours en rapport avec la labellisation Petite Ville de Demain, la commune a reçu l'engagement contractuel de recruter à temps plein un chargé de mission. L'agent est dans nos effectifs depuis le 13 janvier. Une subvention annuelle de 41000€ est à inscrire en recettes de fonctionnement.
 - o En rapport avec la crise sanitaire, la commune de Lannemezan a mis en place, en partenariat avec une équipe médicale coordonnée par le Dr P. Lacoste et l'infirmier C. Cailleaux, un centre de vaccination. Ce centre est opérationnel depuis le 11 janvier 2021. A la fin du mois de janvier 2022, 55000 injections avaient été pratiquées dans la structure. La commune a conventionné avec l'ARS mi-2021 pour régler la

contrepartie financière. En 2021, 91553€ ont été versés par l'ARS à la commune (pour la période du 11 janvier au 31 août). En 2022, l'inscription budgétaire proposée sera de 90 000€ (incluant les rappels depuis le mois de septembre). Il convient toutefois de noter que la commune a supporté un surcoût de personnel, de fluides et d'achat de matériels (notamment informatique) et de consommables.

Faits marquants de l'année 2021 en matière d'administration générale de la collectivité :

- Etablissement des **Lignes Directrices de Gestion** qui fixent les orientations en matière de politique RH dans la collectivité. Elles sont l'outil de pilotage des parcours professionnels et tendent à mieux fixer les règles de la promotion interne et des évolutions de carrière.
- Mise en place du **télétravail** : le projet a été confié à un atelier composé d'élus, agents et représentants du personnel. Après avis du CT, la délibération fixant le cadre a pu être mise en place. Une commission est chargée d'étudier les demandes. Les arrêtés individuels des agents concernés ont été pris (7 agents - 1 journée par semaine).
- **Audit RH** : une mission d'audit a été confiée à un prestataire pour travailler sur l'efficacité du fonctionnement des services et le bien être au travail. Des actions vont être déclinées en 2022.
- **1607h** : après un travail de concertation entre les instances représentant le personnel, à l'appui d'un avis favorable du comité technique, la ville a adopté les nouveaux cycles de travail (au nombre de 4) permettant une mise en conformité au 1^{er} janvier. Chaque agent dispose d'une fiche horaire clairement établie.
- **Nouveau règlement intérieur** : le passage au 1607h a été l'occasion de mettre à jour le règlement intérieur.
- **Gestion des effectifs et de l'absentéisme** : en matière d'absentéisme, il convient de noter que la commune a mis en place depuis fin 2021 des actions en lien avec le centre de gestion : des contrôles et expertises sont demandés pour les cas d'arrêts longs ou fréquents, pour statuer sur les aptitudes, qualifier au mieux les situations et déployer les outils permettant de trouver avec les agents les meilleures solutions.

Pour 2022, les chantiers à conduire pour poursuivre les démarches engagées en 2021 sont les suivants :

- **GPEC** : action identifiée dans les lignes directrice de gestion, elle est confiée à la Directrice des Ressources Humaines ayant pris récemment le poste (évolution interne). Il s'agit d'une démarche importante et structurante pour maîtriser et mobiliser au mieux les effectifs et les compétences en fonction des besoins présents et à venir.
- **Plan de formation et commission formation** : un plan de formation sera mis en place. Il pourra d'ailleurs être alimenté par les réflexions qui s'engageront autour de la GPEC. La commission formation sera réactivée.

II - SITUATION FINANCIERE (analyse rétrospective 2015 - 2021)

1 - Opérations de fonctionnement

✓ Evolution des produits et dépenses de fonctionnement, et résultats de fonctionnement

En milliers d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits de fonctionnement	9 084	10 221	9 170	10 735	10 247	10 550	11 443
Charges de fonctionnement	8 954	9 948	8 681	10 248	9 415	9 567	10 143
Résultat comptable	130	273	489	487	832	983	1 300

Le résultat 2021 tient compte d'environ 50 000€ de rattachement de charges. Il est à noter que la soulte de 475k€ versée par Pechiney Bâtiment est incluse dans ce résultat (recette exceptionnelle de fonctionnement).

✓ Taux d'imposition : inchangés

	TH	TFPB	TFPNB	CET
2014 à 2020	26,72	16,93	38,54	30,47
2021 : réforme de la fiscalité locale		41,62*	38,54	30,47

*Il s'agit de la somme du taux communal resté inchangé (16.93%) et du taux départemental 2020 (24,69%) en application en 2021 de la réforme de la fiscalité locale.

✓ Produit des Taxes d'Habitation (TH), Taxes sur les Propriétés bâties (TFPB) et non Bâties (TFPNB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	2 072 403	2 153 365	2 085 496	2 063 318	2 124 507	2 145 616
TFPB	1 697 740	1 705 020	1 692 323	1 736 172	1 779 004	1 820 314
TBPNB	13 027	13 027	12 911	12 988	13 450	13 142
Total	3 783 170	3 871 412	3 790 730	3 812 478	3 916 961	3 979 072

✓ Ressources fiscales liées au développement économique (CET)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE	873 575	1 809 004	1 775 182	1 841 302	1 851 357	1 953 127
CVAE	353 158	360 960	355 672	576 552	480 351	528 172
CET	1 226 733	2 169 964	2 130 854	2 417 854	2 331 708	2 481 299

✓ Produits comparables suite à l'application de la réforme de la fiscalité locale :

	2020	2021
TFPB	1 820 314	3 762 924
TBPNB	13 142	13 006
CET : CFE	1 953 127	1 325 934
CET : CVAE	528 172	440 927
TH (hors habitation principale et logements vacants)	2 145 616	164 423
Compensation TH	25 805	
Compensation TF		721 970
Compensation CET	304 258	745 269
Coefficient correcteur (tx 0,934251)		- 294 588
Total	6 790 434	6 879 865

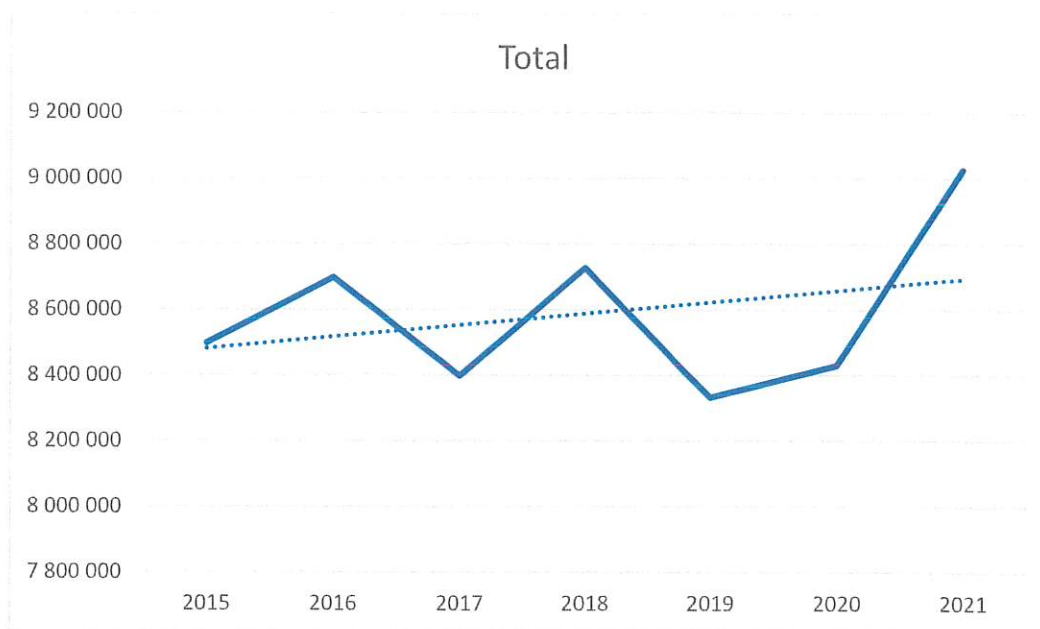
La trajectoire d'augmentation des contributions directes se poursuit (+90 000€, soit +1.5%).

✓ Dépenses réelles de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses							
O11 - Charges à caractère général	1 467 676	1 493 256	1 124 586	1 497 179	1 369 728	1 296 246	1 534 199
O12 – Frais de personnel	4 751 408	4 728 829	4 893 641	4 833 866	4 857 069	4 984 420	5 129 371
65 - Autres charges de gestion courante	1 752 206	1 889 789	1 761 032	1 791 244	1 750 522	1 768 259	1 924 668
66 – Charges financières	500 116	476 544	447 577	390 479	231 792	325 437	308 091
67 – Charges exceptionnelles	28 120	109 134	171 038	214 015	124 418	56 595	129 974
Total	8 499 526	8 697 552	8 397 874	8 726 783	8 333 529	8 430 957	9 026 303

Les charges réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) ont augmenté en 2021. L'augmentation s'explique sur les différents chapitres :

- Charges à caractère général : + 237 953 €, dont 150 000€ d'électricité et 62 000€ de gaz.
- Charges de personnel : + 144 951€ du fait de remplacements sur des arrêts de longue maladie et d'emplois d'été au centre de vaccination
- Charges de gestion courante : + 156 409€. Les postes d'augmentation sur le chapitre sont de 45000€ de créances admises en non-valeur suite à la liquidation du traiteur « Patrick et Florence », 86000€ d'augmentation de subvention à la caisse des écoles et 45000€ d'augmentation de subvention au CCAS.
- Charges exceptionnelles : +73379 dont 72000€ d'augmentation de subventions aux budgets annexes (essentiellement le budget assainissement).



L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 s'inscrit dans une dynamique d'apurement : remise à niveau progressive des budgets assainissement, caisse des écoles et CCAS ; résorption de créances avec ESL. Cette dynamique a été permise par la réalisation de la soulte Pechiney qui a constitué une recette exceptionnelle de fonctionnement. Ces opérations rendent difficile la lecture des réalisations budgétaires 2021 et devront se poursuivre encore en 2022.

Néanmoins, la dynamisation des recettes permet de dégager une capacité d'autofinancement qui se maintient.

➤ La DGF et la DSR

Dotation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	1 363 307	1 171 191	1 061 962	1 031 828	1 002 795	973 165	931 800
DSR	222 222	259 134	302 620	312 629	293 962	313 637	315 271
TOTAL	1 585 529	1 430 325	1 364 582	1 344 457	1 296 757	1 286 802	1 247 071

De 2015 à 2021, la commune de Lannemezan a perdu 21.34 % de dotations. Les dotations 2022 ne sont à ce jour pas notifiées.

✓ Virements à la section d'Investissement

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Virements	151	296	303	129	514	978	1 166

Le virement voté en 2021 était de 1 165 607€ pour tenir compte de la soulte Pechiney. Le résultat à l'arrêt des comptes sur la section de fonctionnement est même supérieur (1 300 175,11€), en dépit des opérations décrites ci-dessus qui ont conduit à augmenter les charges.

2 - Opérations d'Investissement

(en milliers d'euros)	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	1321	1718	1017	13 728	1 428	2 093	2 201
Dont emprunts	565	0	0	7 111	0	223	440
Dont subventions reçues	43	102	116	92	298	172	103
Dont FCTVA	96	81	145	68	71	103	96
Dépenses d'investissement	1 364	1 611	1 380	13 503	1 693	2 092	2 214
Dont dépenses d'équipement	743	865	551	1 019	567	748	875
Dont remboursement d'emprunts	618	717	723	6 028	698	914	628

**On ne peut pas tenir compte de l'exercice 2018 qui a été celui de la renégociation des emprunts sensibles, qui a généré des flux importants au niveau des emprunts. En 2018, 170 000€ ont été mobilisés sous forme d'emprunts pour des projets nouveaux, hors renégociation.*

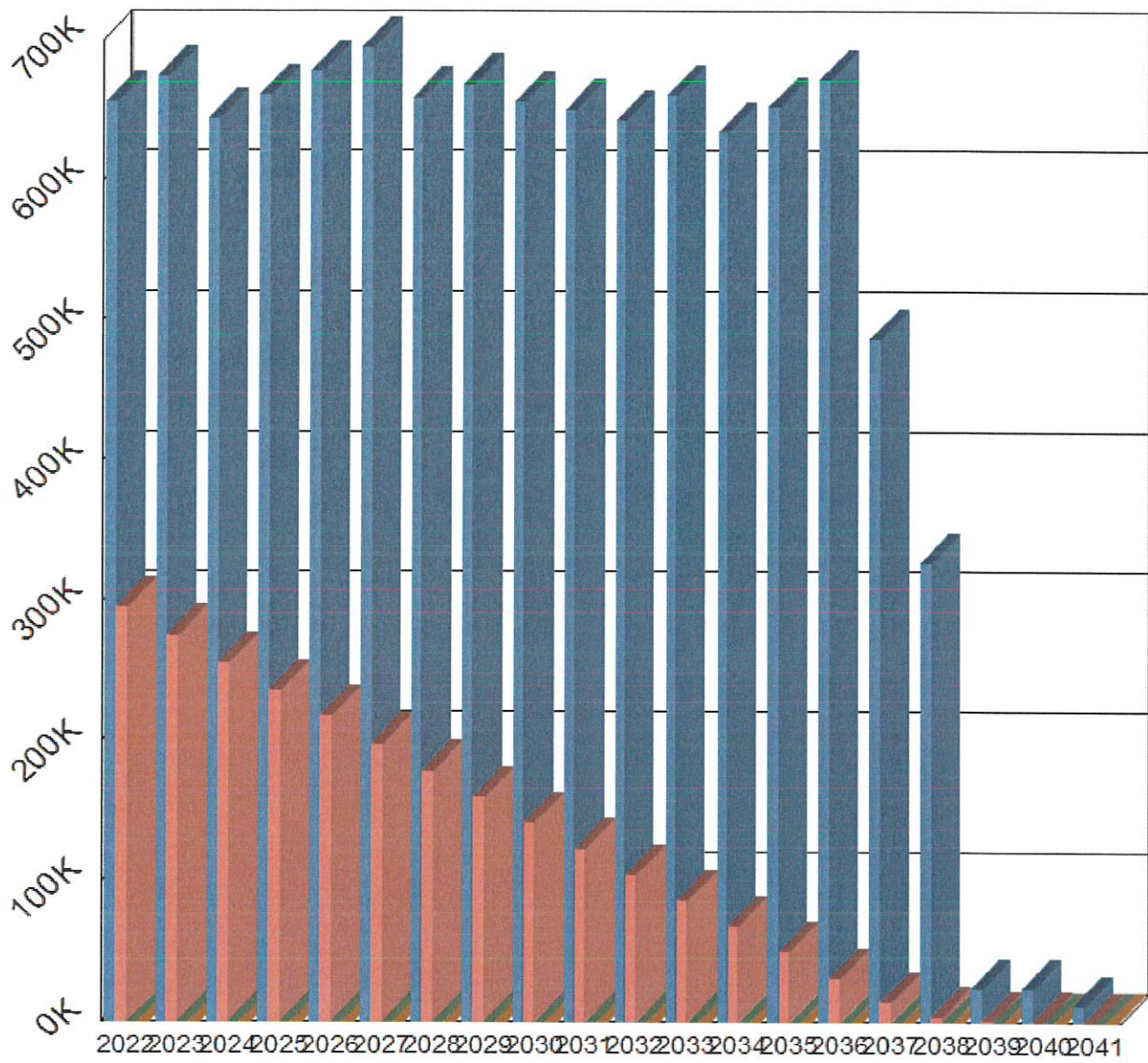
3 - La dette globale de la commune

La dette de la commune est totalement désensibilisée depuis 2018 (les deux emprunts structurés ont été soldés au profit d'un emprunt sécurisé classé 1A (score Gissler) au taux fixe de 2.20%).

Tableau prévisionnel global de la dette

ANNEE	ANNUITE	INTERETS	CAPITAL	ENCOURS
2022	952 194,86 €	296 004,66 €	656 190,20 €	10 784 349,76
2023	950 988,11 €	276 017,46 €	674 970,65 €	10 128 159,56
2024	900 579,93 €	255 950,36 €	644 629,57 €	9 453 188,91
2025	897 988,99 €	236 980,68 €	661 008,31 €	8 808 559,34
2026	896 042,32 €	218 143,20 €	677 899,12 €	8 147 551,03
2027	894 091,13 €	198 771,66 €	695 319,47 €	7 469 651,91
2028	838 836,24 €	179 324,78 €	659 511,46 €	6 774 332,44
2029	829 560,86 €	160 476,37 €	669 084,49 €	6 114 820,98
2030	798 591,57 €	141 987,78 €	656 603,79 €	5 445 736,49
2031	774 613,12 €	123 633,79 €	650 979,33 €	4 789 132,70
2032	748 550,25 €	105 184,81 €	643 365,44 €	4 138 153,37
2033	748 098,84 €	86 807,97 €	661 290,87 €	3 494 787,93
2034	703 301,64 €	68 486,68 €	634 814,86 €	2 833 497,06
2035	703 127,75 €	50 141,59 €	652 986,16 €	2 198 682,10
2036	703 042,70 €	31 306,86 €	671 735,84 €	1 545 695,94
2037	501 104,05 €	13 732,80 €	487 371,25 €	873 960,10 €
2038	331 358,91 €	3 991,86 €	327 367,05 €	386 588,85 €
2039	23 969,80 €	433,55 €	23 536,25 €	59 221,80 €
2040	23 969,80 €	230,48 €	23 739,32 €	35 685,55 €
2041	11 984,77 €	38,54 €	11 946,23 €	11 946,23 €
TOTAL	13 231 995,64 €	2 447 645,88 €	10 784 349,76 €	

Diagramme de remboursement



■ Capital réel
 ■ Intérêts réels
 ■ Capital simulé
 ■ Intérêts simulés

Accusé de réception en préfecture
 065-216502583-20220404-2022-042-DE
 Date de réception préfecture : 04/04/2022

III - Les orientations budgétaires

1 - Résultats et restes à réaliser

Pour rappel, l'exercice 2021 est clôturé de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :	10 142 514.84 €	
Recettes de fonctionnement :	11 442 699.95 €	
Soit un excédent de fonctionnement de :		1 300 185.11 € (983 658.04 en 2020)
Dépenses d'investissement :	2 201 256.17 €	
Recettes d'investissement :	2 214 892.43 €	
Soit un résultat d'investissement de :		13 636.26 € (-146 611.17 en 2020)
Montant des Restes à Réaliser		
RAR Dépenses	484 040 €	(210 140 € en 2020)
RAR Recettes	86 600.00 €	(128 477 € en 2019)

Tableau synthétique des restes à réaliser page suivante.

ETAT DES RESTES A REALISER DEPENSES

Intitulé	Montant TTC
Site shopping commerçants :	20 000,00 €
Logiciel pour dématérialisation des ADS	12 063,00 €
Plantation Place de la République	3 892,20 €
Solde d'acquisition du tribunal	75 000,00 €
Plateau pour transport de la mini-pelle	5 604,00 €
Vidéoprojecteurs interactifs (socle numérique)	30 493,61 €
Ordinateurs maison France Services	3 156,08 €
Renouvellement de la flotte mobiles	3 425,64 €
Tondeuse et rotovale électriques au cimetière	1 549,20 €
Sonorisation de la salle des mariages	1 212,00 €
Rampe lumineuse pour le véhicule PM	6 456,00 €
Matériel divers	6 546,86 €
Matériel de voirie	743,53 €
Désamiantage et démolitions de la Halle aux veaux	126 113,05 €
Colombarium	14 400,00 €
Désamiantage Bégué II	8 965,20 €
Etude acoustique Tribunal	4 380,00 €
Portes coulissantes automatiques mairie	6 600,00 €
Reprises de menuiseries à la salle des fêtes	6 967,20 €
Cheneaux salle des fêtes	9 576,00 €
Peinture routière et signalisation horizontale	7 363,20 €
Marché voirie n°3 :	49 378,13 €
Marché voirie n°1 :	54 480,00 €
Divers honoraires	18 359,22 €
Divers travaux	7 315,88 €
TOTAL	484 040,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER RECETTES

Intitulé	Montant TTC
DETR Colombarium	5 000,00 €
Subvention Région entretien des ZH	3 338,00 €
Subvention Agence de l'eau entretien des ZH	17 162,00 €
DETR démolition halle aux veaux	40 000,00 €
AAP Jardins Partagés (Saligues)	7 000,00 €
Subvention Région accessibilité	3 600,00 €
DETR éclairage place des Droits de l'Homme	10 500,00 €
TOTAL	86 600,00 €

2- Les actions et projets qui se déclineront dans le budget 2022 ou mobiliseront l'accompagnement par nos services

- La volonté d'une proximité encore plus grande avec les citoyens
 - o Maison France Services
 - o Refonte du site interne pour son ergonomie, application citoyenne
 - o Conseiller Numérique pour les démarches de la vie courante
 - o Mise en place d'une brigade dédiée aux déchets sauvages, chasse aux incivilités

- La sécurité des biens et des personnes
 - o Vidéo protection étendue avec une flotte de caméras supplémentaires
 - o Mise en place d'un comité local de la santé mentale
 - o Renforcement des moyens de la police municipale : un policier supplémentaire, véhicule, caméras piétons

- L'attractivité du centre-ville
 - o Installation de la cellule management dans un local dédié situé au centre-ville, et mutualisé avec le bureau de l'association des commerçants
 - o Mise en place de la plateforme de commerce en ligne pour les commerçants
 - o Aménagements urbains en centre-ville : place de la République, Bégué 2, parvis de l'Eglise,
 - o Poursuite de la recomposition du marché de plein vent
 - o Achat de friches / dents creuses de centre-ville, dans le cadre du programme PVD, pour résorber des ruines et proposer une offre de logements aux jeunes ménages et familles
 - o Démolition de la halle aux veaux pour préparer la mise en chantier du futur cinéma. Aboutissement des démarches administratives et financières pour lancer la construction du cinéma
 - o Poursuite de la rénovation de l'éclairage public (rue Thiers et JJ Rousseau)
 - o Entrée Est par la démolition de l'ancien abattoir Renault pour y aménager un cheminement et un espace paysager

- L'Entretien des bâtiments / sites communaux / voirie
 - o Toiture de l'école Las Moulias
 - o Eclairage des équipements sportifs : gymnase, stades
 - o Point à temps, voirie, trottoirs

- La Jeunesse et les écoles
 - o Cantine Las Moulias
 - o Poursuite de la mise en conformité du parc informatique dans les écoles
 - o Amorce du projet de requalification du Pré Lagleize avec le City stade

- Socle Numérique : PC, Vidéoprojecteurs, Espace Numérique de Travail
- Projet Educatif de Territoire
- Le Développement économique
 - Valorisation économique de la Plateforme Pechiney : Projet Hydrogène (Hylann), unité énergétique et granulation (LBE), CSR (Oméga)
 - Suivi environnemental de la plateforme Pechiney et valorisation foncière des parcelles pour assurer les ressources (baux pour les parcs photovoltaïques, bail pour le projet LBE).
- Le Développement social de projet innovants
 - Habitats inclusifs au CM10
 - Evolution du mode de fonctionnement de la Résidence de La Fontaine
 - Club des AS
 - Age et Vie
- Le Développement Durable
 - Serres maraîchères
 - Initiatives de production d'énergie photovoltaïque
 - Terrains pour la permaculture
 - Coopération avec la SAFER et la chambre d'agriculture
- Le programme Petite Ville de Demain :
 - Mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire en 2022 avec à la clé la priorisation des actions, l'accès à des financements et des outils coercitifs pour résorber l'habitat vacant ou insalubre
 - Partenariat en cours avec l'Établissement Public Foncier : une convention pré opérationnelle sera proposée pour positionner l'action de l'EPF sur des ilots insalubres
 - Partenariats privilégiés avec le CAUE, l'agence des Pyrénées, les architectes et paysagistes conseil de l'Etat
- La vie associative et culturelle :
 - Etude des besoins et écoute sont les priorités. La période post covid sera l'occasion d'accompagner les associations dans la reprise pleine (et espérons sans contraintes) de leurs activités. Les subventions qui pour certaines n'ont pas été versées par absence d'activité pourraient être remobilisées.
 - Programmation culturelle ambitieuse et étoffée pour tous nos publics
 - Devenir de l'ancien tribunal
 - Recherche de financement pour la résidence d'artistes

3- Esquisse budgétaire - la section de fonctionnement

Vue d'ensemble avec esquisse budgétaire 2022

Il convient de préciser que ce bâti budgétaire est une ébauche tenant compte des évolutions prévisibles des charges. En recette, cette esquisse est construite sur un montant constant des ressources liées aux contributions directes et aux compensations. Or, la revalorisation des bases de 3,4% dégagera des recettes supplémentaires, lesquelles seront prises en compte pour le vote du budget sur la base des notifications de l'état 1259.

CHAPITRE	LIBELLE	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 562 095,00 €	1 534 198,78 €	1 727 270,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 160 000,00 €	5 129 371,37 €	5 186 000,00 €
014	Atténuation de produits	569 608,00 €	569 608,00 €	569 608,00 €
022	Dépenses imprévues			- €
65	Autres charges de gestion courante	1 926 656,00 €	1 924 667,69 €	1 956 300,00 €
66	Charges financières	310 291,00 €	308 091,17 €	286 710,00 €
67	Charges exceptionnelles	156 650,00 €	129 973,75 €	173 900,00 €
68	Dotations aux provisions	19 463,00 €	19 462,22 €	21 721,03 €
O42	Opérations d'ordre entre section	415 284,00 €	527 141,86 €	416 961,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €		478 826,15 €
	Dépenses de fonctionnement	10 120 047,00 €	10 142 514,84 €	10 817 296,18 €
70	Produits des services	459 000,00 €	450 934,56 €	173 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 366 811,00 €	6 462 772,39 €	6 433 994,39 €
74	Dotations, subventions et participations	3 061 791,00 €	3 026 021,33 €	3 110 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	330 500,00 €	328 289,45 €	328 100,00 €
76	Produits financiers	140 010,00 €	140 132,84 €	175 010,00 €
77	Produits exceptionnels	491 000,00 €	542 377,50 €	6 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions			19 463,00 €
O42	Opérations d'ordre entre section	313 399,00 €	370 313,54 €	322 167,00 €
013	Atténuation de charges	117 000,00 €	121 858,34 €	142 200,00 €
	Recettes de fonctionnement	11 279 511,00 €	11 442 699,95 €	10 710 234,39 €
002	Excédent antérieur reporté		- €	107 061,79 €
	Total Recettes de fonctionnement	11 279 511,00 €	11 442 699,95 €	10 817 296,18 €
	Excédent exercice	1 159 464,00 €	1 300 185,11 €	- €
	Excédent de fonctionnement cumulé	1 159 464,00 €	1 300 185,11 €	- €

Dépenses de Fonctionnement en 2022

Chapitre 011 - La maîtrise des dépenses doit rester la règle avec l'obligation de devis comparatifs dès le 1^{er} euro dépensé, et le choix du mieux disant. La commission achats sera donc à nouveau reconduite, et les efforts de gestion devront être le leitmotiv de chaque service. L'inscription budgétaire 2022 est envisagée à la hausse par rapport au réalisé 2021 pour tenir compte de plusieurs postes de dépenses : volonté de poursuivre au même rythme les régularisations auprès d'ESL, mise en place des mesures de suivi sur les terrains Pechiney Bâtiment (environ 100 000€ incluant le traitement des lixiviats, l'entretien des terrains, les mesures environnementales), instauration de la redevance spéciale par le SMECTOM (35 000€), augmentation du coût de l'électricité (35000€), l'effet général de l'inflation sur les fournitures diverses. Le chapitre est proposé à 1 727 270€ contre 1534 198€ réalisés en 2021, soit une augmentation de 193 000€.

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont envisagées à la hausse (+ 57 000€ par rapport au réalisé 2021). Le montant proposé dans l'esquisse budgétaire tient compte de la revalorisation des carrières des agents de catégorie C (+70 000€), le versement de la prime inflation (+15 000€), d'une revalorisation annuelle du RIFSEEP (+ 15 000€), de la révision de la police d'assurance statutaire (+ 20 000€), du recrutement d'un agent pour la maison France Services, de l'arrivée de la chargée de mission PVD et du recrutement d'un conseiller numérique France Services (ces trois postes représentant 88600€). Il a également fallu recruter un agent d'accueil et un agent RH pour palier deux longues maladies. Par ailleurs, deux ruptures conventionnelles sont prévues sur l'exercice, la prime de départ ayant un impact important l'année de la signature. Ces impacts très importants sont contenus par des départs non remplacés. Les recrutements portent essentiellement sur des postes subventionnés (conseiller numérique, agent France Service et chargée de mission PVD) ou sur des remplacements d'agents en Longue Maladie (remboursement sur les postes de chargé d'accueil et agent administratif RH).

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs étaient les suivants :

- ✓ 123 agents titulaires (118 en 2021)
- ✓ 3 titulaires assainissement (2 en 2021)
- ✓ 11 agents non titulaires (11 en 2021)
- ✓ 4 apprentis (3 en 2021)
- ✓ 2 contrats aidés (2 en 2021)

Au total 143 agents pour 136 en 2021

Chapitre 014 - Le montant du FNGIR est constant (524 069€). En revanche, l'impact du FPIC n'est pas connu à ce jour. Nous envisageons donc de reporter les montants de 2021 en prélèvement (45 539€ au 739223) et revirement (60 117€ au 73223)

Accusé de réception en préfecture
065-218502583-20220404-2022-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Chapitre 65 - le chapitre est envisagé à la hausse de 31600€ par rapport au réalisé 2021, en tenant compte :

- Du maintien d'une augmentation supplémentaire de la subvention à la caisse des écoles par rapport à 2020 (864 000€) et 2021 (950 000€), 960 000€ envisagés en 2022, justifiée par les surcoûts imputables à la crise sanitaire, à la hausse des coûts de l'énergie et la nécessité de régulariser des situations sur quelques contrats (énergies et transport).
- Le maintien d'une augmentation de la subvention au CCAS (480 000€ en 2020, 525 000€ en 2021, 525 000€ envisagés en 2022).
- Le retour des subventions aux associations qui n'ont pas reçu de versement en 2020 et 2021 (+15 000€).
- Les indemnités versées aux élus sont également imputées sur le chapitre 65. L'article L2123-24-1-1 introduit par la loi engagement et proximité de 2019 précise que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » Cet état est annexé au présent rapport.

Chapitre 66 - les charges financières sont à la baisse (- 20 000€), du fait de l'amortissement du capital restant dû et de la mobilisation de prêts dans les meilleures conditions des taux actuels.

Chapitre 67 - charges exceptionnelles. Ce chapitre est proposé à la hausse par rapport au montant voté en 2021 (+17 500€) et tient compte par rapport au réalisé d'une subvention au budget assainissement à 120 000€, 30 000€ au budget culture pour permettre une programmation étoffée, et l'admission en non-valeur de titres à la demande de la trésorerie pour un montant de à 20 000€.

Chapitre 68 - dotations aux provisions - Il s'agit de provisions constituées pour la première fois sur l'exercice 2021 pour couvrir le risque des titres émis non recouverts. Le montant à inscrire est proposé par la trésorerie.

CHAPITRE 67 : POINT SPECIFIQUE SUR LE BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement reçoit trois principales ressources propres

- La taxe d'assainissement
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
- Les services de dépotages

Voici l'évolution des postes depuis

	2019	2020	2021
TA	883 064,54	902 745,47	888 362,95
PFAC	33 467,58	25 713,53	32 334,95
Dépotage	46 025,48	55 887,47	61 484,00
TOTAL	962 557,6	984 346,47	982 181,9

Ces ressources sont stables, mais les consommations d'eau sont sur une tendance à la baisse (ce qui est le fruit des mesures de sensibilisation et contribue à préserver la ressources). La TA est directement assise sur les volumes consommés.

Il convient en parallèle, d'identifier les charges de la dette

	2019	2020	2021
Intérêts	363 540,52	346 355,56	329 214,15
Capital	421 041,48	436 721,51	466 369,50
TOTAL	784 582,00	783 077,07	795 583,65

Le schéma directeur d'assainissement est en cours de mise à jour. Il en ressortira sans surprise le diagnostic suivant :

- Une station vieillissante qui va nécessiter le renouvellement du matériel et des travaux de bâtiments. Au BP 2022, une première série d'interventions sera proposée pour environ 200 000€.
- Un réseau vétuste aux linéaires importants, certaines sections étant fragilisées.
- La topographie et l'étoilement de la ville qui nécessitent des postes relevages dont les charges de fonctionnement sont lourdes et dont les pompes sont fragilisées notamment par l'emploi croissant des lingettes.
- Les eaux parasites qui saturent le réseau et la STEP lors des épisodes de pluie. Le seul secteur Peyrehitte nécessiterait 800 000€ de travaux de renouvellement.

Le schéma directeur sera décliné en actions et en programmation pluriannuelle. Il conviendrait de dégager des marges pour :

- Autofinancer l'entretien courant et ne pas accumuler les retards
- Lever des emprunts pour les renouvellements des équipements et de manière générale les investissements futurs.

Enfin, il convient de préciser que le budget est doublement abondé par la commune :

- Via une subvention exceptionnelle (proposée au BP 2022 à 120 000€)
- Via des charges non imputées (fluides et jusqu'en 2021 certaines charges de personnel).

Les leviers pour assurer les ressources permettant de bâtir un budget capable de répondre aux enjeux qui se présentent sont très retreints et ne portent en réalité que sur la Taxe d'Assainissement. C'est par cette taxe que les usagers contribuent au service.

Enfin, il convient de considérer quelques références :

La TA à Lannemezan est à ce jour à 2,29€. A comparer avec Bagnères ou Lourdes dont les configurations sont analogues (2,74 et 2,92) ou encore Vic (2,41), Tarbes (2,39).

Pour le budget 2022, un maintien au niveau actuel peut être envisagé avec la contribution communale de 120 000€.

Mais il conviendrait d'envisager le vote d'une revalorisation courant 2022 pour une prise d'effet en 2023, dans le but de préparer les capacités futures qui seront nécessaire pour décliner les actions du schéma directeur et en tout état de cause faire face aux vulnérabilités déjà identifiées.

CHAPITRE 67 : POINT SPECIFIQUE SUR LE BATI DU BUDGET CULTURE

Après deux années d'activité à l'arrêt (2020) et réduite (2021), le service culturel et le conseiller municipal délégué aux affaires culturelles proposent une programmation permettant de satisfaire tous nos publics et de nous retrouver autour d'instantanés à la fois conviviaux et éveillant notre curiosité.

La programmation prévisionnelle avec l'estimation du coût des événements et l'estimation de recettes est reprise en annexe 3.

A partir de ces données, le budget culturel 2022 pourrait s'équilibrer en considérant une subvention communale de 30 000€, contre 14 460€ réalisés en 2021.

Recettes de Fonctionnement en 2022

Chapitre 70 - le montant proposé, à 172 000€, est cohérent avec les recettes réalisées en 2021 en neutralisant l'effet des 278 000€ de la soulte Pechiney consignée et qui était enregistrée en recettes sur ce chapitre (et en dépense sur la section d'investissement).

Chapitre 73 - les ressources fiscales ne sont pas notifiées. L'état 1259 ne sera pas transmis avant la fin du mois de mars, les services fiscaux ayant à prendre en compte l'impact de l'évolution des bases (+3,4%). Le chapitre dans ce premier bâti est proposé sans tenir compte de cet effet (néanmoins l'impact peut être estimé autour de 80 000€).

Chapitre 74 - La DGF et la DSR ne sont, à ce jour, pas notifiées. Le chapitre est estimé en légère hausse de 70 000€ par rapport au réalisé 2021, pour tenir compte notamment des subventions qui seront versés pour le conseiller numérique, la maison France Service et le chargé de mission PVD. Les compensations CET et TF directement liées à la réforme de la fiscalité locale sont dans cette esquisse maintenues aux montants de 2021 (respectivement 745 269€ et 721 970€). Néanmoins ces compensations dynamiques devraient elles aussi bénéficier de l'effet des revalorisations de bases.

Chapitre 75 - Il s'agit du revenu des immeubles. Ce chapitre est proposé à montant constant par rapport au réalisé.

Chapitre 76 - il s'agit des dividendes reversés par ESL (175 000€), en hausse de 35 000€ par rapport à 2021.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels - En 2021, la soulte de 475 000€ a été enregistrée sur ce chapitre. Il est proposé au montant de 6000€, somme cohérente par rapport aux situations précédentes.

Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provision - il s'agit de neutraliser les provisions pour risques de titres non recouverts qui ont été enregistrées au résultat 2021 comme dépense et qui seront réinscrites en dépenses au BP 2022 (chapitre 68 vu précédemment). La somme inscrite en dépense en 2021 est donc reprise en recette.

Chapitre 042 : Envisagé à 322 167€, il s'agit de l'inscription en recette de fonctionnement des travaux en régie et une subvention transférée.

Chapitre 013 : remboursements des arrêts pour longues maladies, envisagé en légère hausse par rapport à 2022 suite à la requalification de deux arrêts en longue maladie.

➤ L'équilibre de la section de fonctionnement (10 802 296,18€) permettrait d'envisager un virement à la section d'investissement d'environ 478 800€. Il s'agit d'une projection prudente qui sera affinée lors de l'examen du budget à réception des éléments finaux de fiscalité et de dotations.

4- Trajectoire envisagée à 5 ans du budget de fonctionnement

Présentée pour la première fois lors du DOB 2021, cette trajectoire est à appréhender avec prudence et doit prendre en compte la volonté d'apurer totalement le passif, ce qui a bien avancé : la commune s'est considérablement améliorée dans ses délais de paiements : fin 2021, l'ensemble des factures dues en investissement étaient réglées et les factures de fonctionnement restant à payer étaient situées dans les délais légaux.

Immanquablement, cet effet de rattrapage a un impact sur les inscriptions budgétaires et les résultats. Les charges à caractère général en 2021 ont ainsi « artificiellement » augmenté du fait d'un rythme plus fort de paiements des charges d'électricité et de gaz.

Quant aux charges de personnel, dans une période où les arrêts ont été nombreux, donc certains en longue durée, les remplacements ont parfois été indispensables.

La volonté reste bien néanmoins de contenir les charges de fonctionnement pour dégager une CAF croissante.

Evolution de la CAF brute et nette

	2019	2020	2021
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 219 652	1 369 712	1 715 389
CAF nette de remboursements de dettes	522 064	455 670	1 087 361

Rappel des objectifs sur 5 ans à compter de 2021

- En dépenses :
 - o 011 - charges à caractère général : L'objectif d'une baisse annuelle au rythme de 1% sur 5 ans par rapport à 2021 pourrait être tenu et conduirait au montant de 1 473 000€ (sans tenir compte du transfert en 2025 de charges au centre aquatique). Pour cela, il conviendra de poursuivre les efforts de gestion. Par ailleurs, l'apurement du dernier passif avec ESL représente 270 000€ et cela encore sur 3 exercices : l'aboutissement de cet apurement permettra d'atteindre notre objectif.
 - o 012 - charges de personnel : Effort sur la masse salariale avec un objectif de baisse moyenne de 0,7% chaque année jusqu'en 2025 par rapport à la valeur de 2020 (5 060 000€), soit un objectif de 4 920 000€ en 2025. Là aussi, il

convient de conserver cet objectif qui n'est pas visible en 2022. Les départs sont rattrapés par la mise en place des dispositifs contractuels PVD, Conseillers Numériques et Maison France Services, ainsi que par la revalorisation de carrière des agents de catégorie C. Il faut néanmoins noter que tous ces effets à la hausse sont nettement atténués par 260 000€ d'économies liées à des départs. Les départs ne seront donc pas systématiquement remplacés et devront donner lieu à des recrutements ciblés de manière à couvrir l'augmentation « naturelle » des charges de personnel dans un budget contenu.

- Des charges de gestion courante établies autour de 1 850 000€ sur le prévisionnel 2021, avec un effort moyen de 0,5% de baisse annuelle jusqu'en 2025.
 - Un effet de 10 000€ par an sur les charges financières par l'amortissement du capital et un recours modéré à de nouveaux emprunts.
- En recettes, les objectifs restent les mêmes :
- Les produits des services sont envisagés stables jusqu'en 2025, date de l'abandon de la régie de l'actuelle piscine qui génère en moyenne 58 000 € de recettes par an.
 - Stabilité de la substitution de la TH par la compensation versée par l'Etat qui évoluera néanmoins au rythme d'évolution des bases. Dynamisation de la TFPB avec l'émergence de programmes immobiliers. L'objectif est de dégager autour de 20 000€ par an (+ 100 000€ au bout de 5 ans)
 - Dynamiser les recettes fiscales liées aux installations de production d'énergies renouvelables avec les IFR pour un montant de 1800€ / an et par MW. A l'appui des programmes qui font l'objet actuellement de demandes d'autorisations, nous pouvons envisager 15 000€ en 2023, 30 000€ en 2024 et 45 000€ en 2025 incluant les loyers des baux.
 - Stabilité voire hausse sur les CVAE et CFE, résultat de l'effet conjugué de nouvelles installations mais de l'incertitude de l'impact des réformes sur la fiscalité de production.

L'objectif en 5 ans reste d'assurer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 1 000 000€ à compter de 2025.

5- La section d'investissement

Sur la base des éléments connus à ce jour, la section d'investissement pourrait être envisagée à l'équilibre autour de 3 600 000€ en inscrivant en recettes notamment :

- L'affectation du résultat 2021 tel que délibéré (1 193 123,32 €)
- Le virement envisagé de la section de fonctionnement, pour un montant situé autour de 478 800€
- Le produit des cessions pour 308 000€ (dont Age & Vie pour 80 000€ et les terrains pour le centre aquatique à la communauté de communes pour 200 000€ et 28 000€ pour l'appartement rue Alsace Lorraine)
- L'inscription des amortissements pour un montant de 416 961€
- L'inscription aux dotations et fonds de réserve du FCTVA (estimé à 174 000€)
- L'inscription des subventions (notifiées ou en cours d'instruction) pour les programmes envisagés, pour un montant de 493 000€
- Le recours à un emprunt de 500 000€
- La prise en compte des restes à réaliser en recettes, pour 86 000 €.

Sur cette base, le budget d'investissement peut être bâti en considérant les principaux postes de dépenses suivants :

- Le besoin de financement de la section pour un montant de 795 683,32 € (déficit antérieur cumulé)
- Les travaux en régie pour un montant stable depuis plusieurs exercices de 300 000€
- Le remboursement du capital de la dette, pour 656 000€
- Les restes à réaliser tels que détaillés dans ce rapport, pour 484 000€.

Une fois ces dépenses prises en compte, la section pourrait supporter l'inscription de 1 440 000€ pour la programmation de dépenses nouvelles en voirie, aménagements, bâtiments.

Engagements Pluriannuels : opération cinéma

Le montage a été présenté au conseil municipal à plusieurs reprises.

La construction du cinéma repose sur un enchaînement de 4 tranches. Les tranches 1, 2 et 4 reviennent à la commune. La tranche 3 est portée par l'exploitant, lequel sera lié à la commune par un bail commercial.

La tranche 1 est déjà totalement prise en compte budgétairement. La démolition est programmée pour ce printemps.

La seconde tranche concerne l'opération de construction de la « coque-chaude dans le cadre d'un marché de partenariat avec la SPL ARAC.

A coût constant et conditions de financement constants, le loyer annuel versé par la commune à la SPL fluctuera entre 108 080 € HT les 21 premières années et 77803 € HT à la 22ème année (l'emprunt étant alors remboursé). A l'issue du marché de partenariat l'équipement revient à la collectivité et le solde de l'enveloppe de la garantie pour Gros Entretien et Réparation est versé à la collectivité. Le loyer versé sera imputable sur la section d'investissement.

Un différentiel important subsistera entre le loyer versé par la commune à l'ARAC et le loyer reçu de l'exploitant. Ce différentiel correspond à l'amortissement du capital : la commune assure donc le paiement du bien qui lui appartient et qui est valorisé par les aménagements supportés par le preneur.

L'exploitant envisage néanmoins le rachat du bien au coût de revient pour collectivité, dans un délai de 5 à 10 ans, qui ferait dans ce cas de cette opération une opération neutre.

ANNEXE 1 : caractéristiques détaillées des emprunts

	Emprunt 1 MIN263855EUR/0281064	Emprunt 2 1951387
Objet	Financement des investissements inscrits au budget 2008	Financement des investissements 2020
Montant	547 000 €	215 000 €
Durée	20 ans et 7 mois	120 mois
Taux d'intérêt	Taux indexé sur LEP 5.65 %	Taux fixe 1,0100 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	01/10/2009	10/01/2021
Date échéance finale	01/07/2029	10/10/2030
Annuités 2022	31 924,72 €	22 631,12 €
dont Intérêts	4 574,72 €	1 885,66 €
dont Capital	27 350,00 €	20 745,46 €
Montant restant dû au 01/01/2022	211 962,50 €	194 462,76 €

	Emprunt 3 AVENANT n° 2 du prêt 2010058G	Emprunt 4 N° 5365707
Objet	Réaménagement prêt 2010058G (ancien prêt : Renégociation 2004313, 2004314 et 2004332)	Trésorerie - prêt échéance 2018 du prêt 2010058G
Montant	4 730 044,20 €	393 785,82 €
Durée	19 ans	15 ans
Taux d'intérêt	taux fixe 3.99%	Taux 1,96 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	25/01/2011	05/02/2019
Date échéance finale	25/01/2037	05/11/2033
Annuités 2022	270 589,17 €	30 364,12 €
dont Intérêts	121 592,42 €	6 173,07 €
dont Capital	148 996,75 €	24 191,05 €
Montant restant dû au 01/01/2022	3 061 147,49 €	323 986,91 €

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220404-2022-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2022

	Emprunt 5 N° 0 015 472 K	Emprunt 6 84 7104793 36 N
Objet	Investissements	Construction EHPAD
Montant	500 000,00 €	457 347,05 €
Durée	20 ans	25 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 4.72 %	6,55%
Remboursement	Annuel	Annuel
Date première échéance	15/12/2012	30/01/1998
Date échéance finale	15/12/2031	30/01/2023
Annuités 2022	38 963,89 €	46 719,96 €
dont Intérêts	11 963,89 €	5 569,04 €
dont Capital	25 000,00 €	41 150,92 €
Montant restant dû au 01/01/2022	250 000,00 €	85 677,56 €
	Emprunt 7 1235143	Emprunt 8 162730
Objet	Financement divers travaux au sein des bâtiments communaux	Financement divers travaux d'investissement
Montant	600 000,00 €	100 000,00 €
Durée	15 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,95%	Taux fixe 3.82 %
Remboursement	Annuel	Annuel
Date première échéance	01/12/2013	10/02/2015
Date échéance finale	01/12/2027	10/02/2029
Annuités 2022	53 776,16 €	8 881,28 €
dont Intérêts	11 153,28 €	2 301,25 €
dont Capital	42 622,88 €	6 580,03 €
Montant restant dû au 01/01/2022	282 361,42 €	60 242,27 €

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220404-2022-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2022

	Emprunt 9 MON522907EUR	Emprunt 10 CAF20001
Objet	Refinancement MPH258288EUR et MPH258297EUR Financement nouveau 170 000€ investissement 2018	Aide financière nouveau local du RAM 2018 - CAF
Montant	6 550 741,91 €	8 490,00 €
Durée	19 ans et 11 mois	5 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 2.18 %	
Remboursement	Trimestriel	Annuel
Date première échéance	01/03/2019	01/08/2019
Date échéance finale	01/09/2038	01/08/2023
Annuités 2022	410 501,64 €	1698,00 €
dont Intérêts	124 259,60 €	0,00 €
dont Capital	286 242,04 €	1 698,00 €
Montant restant dû au 01/01/2022	5 729 007,98 €	3 396,00 €
	Emprunt 11 1126220	Emprunt 12 2227952
Objet	Investissements 2018	Investissements divers
Montant	185 000,00 €	440 000,00 €
Durée	15 ans	20 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe 1,96 %	Taux fixe 0,86 %
Remboursement	Trimestriel	Trimestriel
Date première échéance	10/01/2019	01/08/2021
Date échéance finale	10/10/2033	01/05/2041
Annuités 2022	14 265,00 €	23 969,80 €
dont Intérêts	2 900,09 €	3 631,64 €
dont Capital	11 364,91 €	20 338,16 €
Montant restant dû au 01/01/2022	152 208,62 €	429 896,25 €

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220404-2022-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2022

ANNEXE 2 : Etat des indemnités

Nom	Fonction	Indemnités brutes mensuelles
Bernard PLANO	Maire	2 460,04€
Gisèle ROUILLON	1er adjoint	885,61€
Pierre DUMAINE	2 ^{ème} adjoint	787,19€
Carine VIDAL	3 ^{ème} adjoint	787,19€
Robert MONZANI	4 ^{ème} adjoint	787,19€
Françoise PIQUE	5 ^{ème} adjoint	787,19€
Jean-Marie DA BENTA	6 ^{ème} adjoint	787,19€
Cindy SIBE	7 ^{ème} adjoint	787,19€
Jean Claude SUBIAS	8 ^{ème} adjoint	787,19€
Jacqueline ALFONZO	CMD	320,87 €
Pascal AUDIC	CMD	320,87 €
Sandrine DURAN	CMD	320,87 €
Stéphanie LAGLEIZE	CMD	320,87 €

ANNEXE 3 : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE CULTURE 2022

Budget prévisionnel service culturel Lannemezan 2022

Spectacles/Expositions-ateliers	€ TTC	Recettes estimées
Exposition du 17 au 31 janvier 2022 Andrée Francazal/Suzie Egli - ATELIER DE FABRICATION DE MARIONNETTES	100	0 €
Vernissage		
Sous-total	100 €	
Sortie collective au parvis - La Mouette d'Anton Tchekhov, Théâtre Jeudi 27 janvier 2022	€ TTC	Recettes estimées
Trajet bus	320 €	0 €
Sous-total	320 €	
Comédie théâtrale "Le jour G" jeudi 17 février 2022	€ TTC	Recettes estimées
Cachet + 1 régisseur	1 800 €	1 500 €
location matériel technique	600 €	
Repas x 4	60 €	
Catering	60 €	
Droits	150 €	
Sous-total	2 670 €	
Exposition du 14 au 28 février 2022 Dimitri Fasquel et Catherine Graspail - ATELIERS LINOGRAVURE ET CERAMIQUE	€ TTC	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	
Sortie à la maison du savoir, Théâtre "Misery" de Stephen King par le grenier de Toulouse jeudi 10 mars 2022	€ TTC (tva%)	Recettes estimées
Trajet bus	260 €	0 €
Sous-total	260 €	

Printemps des poètes - concours de poésie	€ TTC	Recettes estimées
Achat prix lauréats	600 €	
Pot remise des prix	100 €	0 €
Sous-total	700 €	
Exposition du 21 au 31 mars 2022 Agnès Prieur et Aurélie Doureau - ATELIER ARTISTIQUE et TEMPS D'ECHANGE SUR L'HANDICAP DE L'AUTISME	€ TTC (tva%)	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	
Théâtre Vaudeville "Feydeau fait son théâtre" par l'ARCAL	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Jeudi 28 avril 2022		
Cachet technique incluse	1 500 €	1 500 €
Sous-total	1 500 €	
Exposition du 11 au 29 avril 2022 Bernard Hugan et Claudine Hybertie	€ TTC (tva%)	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	
Sortie collective au parvis - Cirque Pardi "Low cost paradise" sous chapiteau	€ TTC (tva%)	Recettes estimées
Trajet bus	320 €	0 €
Sous-total	320 €	
Exposition mai 2022 - Projet photographique des élèves de la maison d'enfants	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	
Spectacle equestre et poétique "la tournée du facteur"	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Samedi 4 juin 2022		
Cachet	2 400 €	800 €
Repas x 4	60 €	
Sous-total	2 460 €	
Exposition juin 2022 - "Une école, une œuvre"	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	

Cinéma plein air en partenariat avec le Parvis	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Été 2022		
Prestation	800 €	0
Sous-total	800 €	
Exposition juil, août 2022 - photo club lannemezan, 40 ans	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	
Orchestre symphonique du Sud-Ouest (OSSO)	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Samedi 1er octobre 2022		
Cachet	2 900 €	2700
Catering pour 55 personnes	400 €	
Sous-total	3 300 €	
Exposition octobre 2022 - JJ Maillere et JP Boudet	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Vernissage	100 €	0 €
Sous-total	100 €	
Sortie collective au festival du CIRCA de Auch	€ TTC (tva%)	Recettes estimées
Fin octobre 2022		
Trajet bus	410 €	0 €
Sous-total	410 €	
Exposition/Conférence novembre 2022 - Dia de muertos (Fête des morts) au Mexique	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
Vernissage	200 €	0 €
Sous-total	200 €	
Théâtre avec Les tréteaux de France	€ TTC (tva %)	Recettes estimées
nov-22		
Cachet interventions scolaire + représentation tout public	13 222 €	5 000 €
technique	2 500 €	
Droits	500 €	
Sous-total	16 222 €	

TOTAL	29 962 €	11 500 €
--------------	-----------------	-----------------

Total spectacles	6
Sorties collectives	4
Cinéma plein air	1
Total expositions/Conférences	10
Total événements	21

